



EURODEFENSE

GTE 16 – Développement de la PSDC

Mandat approuvé par le Conseil des Présidents

Bruxelles – 21 octobre 2011

« Compte tenu de la crise financière affectant tous les États membres, la mise en commun de moyens, le partage de la charge, la spécialisation dans les forces et les équipements pour initier et renforcer une Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) correspondent à une nécessité, tant du point de vue financier que de celui de l'efficacité opérationnelle, technologique et industrielle.

Le GTE proposera des solutions innovantes pour atteindre l'objectif de la PSDC, notamment dans la mise en œuvre des outils mis à la disposition de l'UE par le Traité de Lisbonne, à savoir :

- la mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente (CSP), de façon progressive, pragmatique et adaptée aux capacités de chacun,
- l'usage au cas par cas de la possibilité de coopération renforcée,
- une capacité permanente de planification et de conduite des opérations extérieures civilo-militaires de l'UE,
- la mise à disposition des États membres demandeurs d'aide en cas de catastrophe naturelle des moyens nécessaires,
- le développement d'une Base technologique et industrielle de défense européenne (BITDE) plus capable et plus efficace.

L'initiative de Weimar, désormais soutenue par l'Espagne et l'Italie, pourrait être un facteur déterminant d'un développement de la PSDC. Le GTE fera des propositions pour fournir aux pays engagés dans cette initiative des arguments acceptables par un nombre le plus significatif possible d'États membres, dans le respect d'un partage de souveraineté accepté.

Les dimensions politiques régionales et sub-régionales de ces initiatives innovantes devront être prises en compte ».